



# LE GALERIEEN

## FLASH INFO Octobre 2014.

« Mensuel à périodicité variable de la section Solidaires Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques »

### Audience auprès du Directeur du 22 octobre 2014

à notre demande, le Directeur nous a reçus le 22.10.14 pour répondre à nos interrogations sur les 2 points suivants:

#### 1) Décision de la disparition de l'antenne du Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels ( PELP ) de Bayonne:

la Direction est venue informer, le mardi 21 octobre, les agents du PELP de Bayonne de son « transfert » au PELP de Pau à compter du 3 novembre 2014 !!!

Nous avons exprimé auprès du Directeur les inquiétudes des agents concernés ( PELP de Bayonne et de Pau ) au niveau:

- du sort des agents ( 2 agents ) affectés à l'antenne du PELP de Bayonne à compter du 3 novembre.
- des conditions de transfert de cette mission de Bayonne à Pau.
- des moyens alloués au PELP de Pau, déjà en souffrance, pour absorber cette nouvelle tâche.
- des modalités de réception du public du secteur de Bayonne pour la mission PELP.
- du caractère précipité de ce transfert, au 3 novembre, l'un des agents de Bayonne, affecté au 1er septembre, étant en cours de formation pour ses nouvelles missions sur le PELP Bayonne !

Le Directeur nous a expliqué que cette décision était motivée par les conclusions d'un audit du PELP 64, qui soulignait les difficultés énormes de son fonctionnement et la souffrance des agents face à ces difficultés, notamment pour l'antenne de Bayonne, compte tenu des charges et de l'absence d'un chef de service « permanent » sur Bayonne.

Les 2 agents de Bayonne, seront détachés sur des services de Bayonne jusqu'au 01.09.2015, et devront

participer au prochain mouvement de mutation, avec les priorités liées à la suppression de leur poste actuel.

Les 2 emplois de Bayonne ( PTGC Bayonne ) seront « transférés » (si une suppression n'intervient pas entre temps), au 1er septembre 2015, à Pau ( PELP Pau ). En attendant cette date, la mission transférée au 03.11.14 sera assurée à Pau de la manière suivante: détachement d'un agent de la Direction, et « redéploiement » d'un agent du PTGC Pau, exerçant jusqu'à lors des missions à moitié sur le PELP et à moitié sur le PTGC, qui n'assurerait à compter du 03.11.14 que des missions PELP.

Les représentants du PELP Pau ont affirmé que le compte n'y était pas, et que le retard actuel, qui s'accroît déjà régulièrement, va encore s'amplifier: les charges de travail ne cessent de progresser, et les travaux en cours liés à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels ont été confiés au PELP sans le moindre apport d'effectifs !!!

Le plus grand flou règne sur les modalités d'évaluation par Pau des locaux professionnels du secteur Bayonne : les dossiers des locaux ( évaluations initiales, etc.. ) doivent-ils rester à Bayonne ou être transférés à Pau, leur consultation étant nécessaire pour toute modification ? Le transfert total de ces dossiers ne semble pas retenu, au profit de consultations « ponctuelles » des dossiers au fil des besoins....

Comment sera assurée la réception du public de professionnels de l'ex-PELP Bayonne ? Il est préconisé une réception sur rendez-vous uniquement, dispensée à Bayonne par un cadre du PELP venant de Pau, organisée au fil des demandes par le service accueil de Bayonne...

Enormément d'incertitudes donc, tant au niveau du devenir de la mission, des nouvelles conditions de son exercice pour les agents concernés ( PELP Pau, PTGC Bayonne, accueil Bayonne ).

Incertitudes aussi sur les moyens prévus pour faire face à Pau à la nouvelle mission transférée de Bayonne, les demi-agents prévus çà-et-là ne pouvant à l'évidence absorber ce transfert dans un contexte charge-emplois déjà à l'asphyxie.....

Etonnement également face à la précipitation de cette décision, un mois seulement après un CTL où ce transfert n'a même pas été évoqué devant les représentants des personnels.

De plus, nous avons depuis longtemps tiré la sonnette d'alarme sur la situation du PELP de Bayonne et sur la souffrance des agents; il a fallu un audit du PELP pour que nos alertes soient enfin mises en lumière. Nous avons alors demandé un renforcement en effectifs du PELP Bayonne, seule solution pour assurer correctement sur place cette mission de service public. Le Directeur s'est engagé à aller rapidement rencontrer les agents du PELP de Pau pour les rassurer, si cela est possible; cela ne sera pas facile.... Il a aussi prévu de faire un point, dans 3 mois environ, avec les représentants des personnels sur cette nouvelle organisation.

Cette concentration de services, sur le fond comme sur la méthode, est de mauvaise augure pour la période à venir avec la nouvelle vague de suppressions d'emplois!

## 2) nouveaux objectifs en matière de Contrôle sur Pièces ( CSP ) pour les Services des Impôts des Particuliers ( SIP ).

La division du Contrôle Fiscal a adressé récemment une note à tous les SIP pour les engager à réaliser, dans un calendrier contraint, un certain volant de « CSP de régularisation ». Cette mission des SIP avait plus ou moins été délaissée selon les SIP, en fonction de leurs effectifs, cette mission n'étant pas alors jugée prioritaire face à celles tracées par les fameux « indicateurs ».

On peut se réjouir de cette prise de conscience, qui va dans le sens d'une meilleure efficacité et d'un meilleur respect de l'égalité des citoyens devant l'impôt.

Mais on peut aussi s'inquiéter de cette nouvelle consigne : s'il n'était pas possible jusqu'à lors de réaliser le contrôle sur pièces de régularisation dans le délai de prescription, comment cela deviendrait-il possible avec des moyens en effectifs qui non seulement n'augmentent pas, mais qui vont sans doute diminuer encore avec la nouvelle vague de suppression d'emplois?

Elle va de fait introduire un élément de pression supplémentaire sur les agents par les chefs de service, qui devront faire respecter les calendriers de travaux préconisés par cette note.

Lors des derniers CTL, notre Directeur s'était affirmé à notre écoute au sujet des difficultés induites par les suppressions d'emplois et de la pression évidente subie par les agents.

Il avait exprimé sa volonté, compte tenu de la poursuite des suppressions d'emplois, de négocier « à la baisse » les divers objectifs quantitatifs, et de « laisser filer » certains indicateurs : si le travail était fait en totalité et les indicateurs respectés, par des artifices peu scrupuleux bien souvent, cela justifiait les suppressions d'emplois à venir ....

Ce discours de bon sens et rassurant va à l'encontre de la fixation d'un nouvel objectif chiffré et plus contraignant, sans moyens en effectifs supplémentaire.

## SUPPRESSION D'EMPLOIS 2015:

Notre Directeur vient de nous apporter une information, qui ajoute encore à nos inquiétudes : ce sont **21 emplois** qui seront supprimés sur notre département au 1er septembre 2015 !

L'emploi est bien évidemment au cœur des difficultés vécues par tous les services et ces suppressions vont une nouvelles fois amplifier les contraintes et générer de la souffrance au travail.

## BRUITS DE COULOIRS ?

Nous avons relayé auprès du Directeur les inquiétudes de certains services :

dans cette période de démarche stratégique, de projets de fusions de services, de transferts, de suppressions d'emplois.... , nous essayons de rendre compte le plus précisément possible des décisions ou projets évoqués dans les instances où nous siégeons.

Les agents de la Trésorerie Hospitalière de Pau ont exprimé leur crainte de voir les missions comptables liées aux hôpitaux de Orthez et de Oloron transférées à la Trésorerie Hospitalière de Pau. Le Directeur nous a affirmé que ces rumeurs n'étaient aucunement fondées et qu'il n'existe aucun projet en ce sens.

Inquiétudes également des agents en charge de l'enregistrement au SIE de Bayonne, de voir très prochainement cette mission transférée aux Services de Publicité Foncière : plus fondées et plus d'actualité que celles des trésoreries hospitalières, puisqu'un transfert partiel a déjà été décidé pour certains actes. Mais le Directeur a également écarté un transfert à court terme de l'enregistrement.....

## LISTES D'APTITUDE:

n'hésitez pas à contacter nos correspondants locaux avant la tenue, en novembre, des CAP Locales chargées d'établir les listes d'aptitude de C en B et de B en A.